

LE JEÛNE ET L'ABSTENTION DE TOUT PÉCHÉ

Allah Ta'aala nous ordonne dans le Qour'aan-é-Karîm : "Ô croyants, le jeûne vous a été prescrit."

Les Moufassirîne (commentateurs du Qour'aan) disent que l'on peut déduire de ce verset que le jeûne est obligatoire sur toutes les parties du corps. Donc le jeûne :

- ❖ des oreilles signifie ne pas écouter des choses défendues
- ❖ des yeux signifie ne pas regarder des choses défendues
- ❖ des mains signifie ne pas toucher aux choses défendues
- ❖ des pieds signifie ne pas aller vers des choses défendues
- ❖ du cœur signifie ne pas languir pour des choses mondaines
- ❖ de son nafs signifie ne pas obéir à ses passions et aux désirs charnels
- ❖ de la pensée signifie combattre les mauvaises pensées.

LE JEÛNE EST UN BOUCLIER

Le jeûne protège le Mou'mine (croyant) contre le feu de l'enfer. Il le protège contre ses passions et ses désirs bestiaux et contre les tentations de Chaïtaan. C'est pourquoi Raçouloullah ﷺ a dit :

"Le jeûne est un bouclier."

RAMADHAAN-UNE OCCASION EXCEPTIONNELLE POUR LE DOU'AA

Abou Sa'ïd Khoudrî ؓ rapporte que Raçouloullah ﷺ a dit :

"Chaque jour et chaque nuit du Ramadhaan, Allah Tabaarak Wa Ta'aala libère un grand nombre d'âmes du Djahannam. Et pour chaque musulman durant chaque jour et chaque nuit, il y a un moment où son Dou'aa est accepté."

Dans d'autres ahaadîce, il est dit que le Dou'aa du jeûneur à l'heure de Iftaar, n'est pas rejeté. Dans un autre Hadîce il est dit que durant le Ramadhaan, Allah Ta'aala ordonne aux anges qui portent le Arsh (Trône) de laisser leur travail et d'aller dire 'Aamîne' sur les Dou'aas des jeûneurs.



JAMIAT-UL-ULAMA DE MAURICE

Cnr. Penang & Sumatra Street, Port Louis, Mauritius,

Tel: 240-0439 / <http://www.jamiat-ul-ulama.org>

Emails: jamiat@intnet.mu / jamiathalal@myt.mu

